

## IBEX FAIT PART DES RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2008

Ventes en hausse de 30%

Perte nette réduite

**MONTREAL, Québec – Le 12 décembre 2007** – Technologies IBEX Inc. (TSX: IBT) a fait part aujourd'hui des résultats de son premier trimestre terminé le 31 octobre 2007.

Au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2007 et jusqu'en date du présent rapport, les activités dans lesquelles IBEX était engagée comprennent les développements suivants :

- La Société a rencontré l'objectif annoncé précédemment de posséder au-delà de 1 000 000 \$ en espèces et fonds de roulement à la fin du trimestre. (Au 31 octobre 2007, la Société disposait au total de 1 041 472 \$ en espèces, quasi-espèces et titres négociables, et son fonds de roulement s'élevait à 1 231 669 \$.)
- Les ventes facturées au premier trimestre ont été de l'ordre de 554 587 \$, soit une augmentation de 30 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent (428 068 \$), et une hausse de 6 % pour la période de douze mois consécutifs. Les ventes étant libellées en dollars US, le chiffre de vente calculé à partir de cette devise a été de 54 % supérieur à l'exercice précédent.
- La Société a réussi à exécuter de manière efficace son plan de restructuration, de sorte qu'elle a enregistré une perte de 188 174 \$ contre une perte de 774 527 \$ au trimestre correspondant il y a un an, et contre une perte de 5 508 725 \$ au trimestre précédent qui faisait état d'un nombre important de frais non récurrents attribuables à la restructuration.
- Le 7 septembre 2007, la Bourse de Toronto informait IBEX qu'elle procédait à une revue des critères d'admissibilité d'IBEX à la cote, étant donné que les titres d'IBEX n'avaient pas maintenu une valeur marchande d'au moins trois millions de dollars sur une période de 30 jours de séance consécutifs. IBEX s'est vu accorder une période de 120 jours pour se conformer à nouveau aux exigences d'admissibilité à la cote de la Bourse de Toronto. IBEX prend les mesures nécessaires pour s'assurer que, dans l'éventualité où la Société ne rencontrerait pas les exigences voulues, ses actions seraient transigées à une Bourse alternative.

### Résultats d'exploitation

Dans la seule intention d'accommoder le lecteur, certains résultats financiers exprimés en dollars canadiens aux états financiers ont été convertis en dollars américains au taux en vigueur à la fin du mois de juillet 2007, soit 1,00 \$ Can. = 1.0585 \$ US. Cette conversion ne doit pas être interprétée comme étant une mise en application des recommandations liées à la conversion comptable de devises étrangères, mais plutôt comme information supplémentaire à l'intention du lecteur.

Les ventes facturées pendant le trimestre terminé le 31 octobre 2007 se sont élevées à 554 587 \$ (587 030 \$ US), soit une hausse de 30 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Au premier trimestre de 2008, IBEX a inscrit une perte nette de 188 174 \$ (199 182 \$ US), soit (0,01 \$) par action, contre une perte nette de 774 527 \$, soit (0,03 \$) par action à la même période

de l'exercice 2007. La perte du premier trimestre de l'année en cours est quasi totalement attribuable aux dernières dépenses relatives au plan de restructuration.

La diminution de la perte par rapport au trimestre de l'année précédente est principalement attribuable au fait que la Société avait décidé en mai dernier d'abandonner ses activités de recherche et de développement en matière de cancer et d'arthrite. La Société n'a donc encouru aucuns frais au premier trimestre de l'exercice 2008, alors que ces frais s'élevaient à 384 252 \$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. D'autres facteurs ont contribué à la baisse de la perte nette, soit une augmentation des ventes facturées ainsi qu' une baisse des frais de ventes et des frais généraux et administratifs, ceci neutralisé en partie par une augmentation de la perte de change.

## **ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

En plus d'optimiser ses activités de base, IBEX demeure prête à envisager toute occasion de maximiser la valeur actionnariale par des discussions avec des compagnies intéressées par l'infrastructure de la Société et ses reports prospectifs de perte d'impôts sur le revenu cumulé.

La Société envisage d'atteindre un BAII positif au second trimestre et de terminer l'exercice financier avec un fonds de roulement de plus d'un million de dollars.

La Société cherche aussi à négocier des ententes de partage des frais qui faciliteraient le développement de projets peu coûteux présentant peu de risques, notamment :

- Un tube de prélèvement sanguin renfermant de l'héparinase pour emploi en recherche clinique
- Un nouveau test pour l'arthrite à base de CP II humain recombiné. Ce test servirait à mesurer le carboxypeptide du collagène humain de type II, celui-ci étant segmenté du procollagène de type II après la libération dans la matrice du procollagène nouvellement synthétisé.

## **À PROPOS D'IBEX**

IBEX (TSX:IBT) est une société biopharmaceutique qui fabrique et vend des enzymes brevetées et des tests pour l'arthrite.

Les enzymes d'IBEX (les héparinases et les chondroïtinases) sont employées comme réactifs de recherche. L'enzyme appelée Héparinase I, la plus importante des enzymes précitées, est employée dans plusieurs dispositifs de pointe pour le contrôle de l'hémostase.

Les tests de la Société pour l'arthrite sont employées en recherche pharmaceutique. Ces tests ont pour fondement la découverte d'un certain nombre de biomarqueurs moléculaires spécifiques associés à la synthèse et à la dégradation du collagène.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la Société au [www.ibex.ca](http://www.ibex.ca).

###

### **Énoncé d'exonération**

*Toutes les déclarations contenues dans le présent communiqué, outre celles vérifiables par des moyens indépendants à la date susmentionnée, constituent des pronostics sur l'avenir. Ces déclarations sont fondées sur les attentes actuelles de la direction et, comme telles, elles supposent de nombreux risques et incertitudes connus et inconnus. Voici quelques*

*exemples des risques connus : la conjoncture économique en général, les conditions générales propres à l'industrie pharmaceutique, les modifications aux règlements en vigueur pour les ressorts territoriaux où IBEX exerce ses activités, la volatilité du marché des valeurs mobilières, la fluctuation des coûts et les changements que peut subir le milieu de la concurrence en raison de consolidations ou d'autres facteurs. Par conséquent, les résultats réels à venir pourraient être sensiblement différents des résultats anticipés dans les pronostics sur l'avenir. IBEX décline toute intention ou obligation de mettre à jour ces déclarations.*

**Renseignements :**

Paul Baehr  
Président et chef de la direction  
Technologies IBEX Inc.  
514-344-4004

**AUX ACTIONNAIRES  
D'IBEX TECHNOLOGIES INC.**

Le bilan consolidé intermédiaire d'IBEX Technologies Inc. au 31 octobre 2007 ainsi que les états consolidés intermédiaires des résultats, du déficit et des flux de trésorerie pour la période précitée n'ont pas fait l'objet d'un examen de la part des vérificateurs de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction; ils ont été examinés et approuvés par le comité de vérification.

## BILANS CONSOLIDÉS SANS VÉRIFICATION

	31 octobre	31 juillet
	2007	2007
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,041,472	348 752
Titres négociables (note 3)	-	1 099 673
Comptes débiteurs	393,033	500 509
Stocks	156,380	164,384
Frais payés d'avance	111,660	135 014
	<b>1 702 545</b>	<b>2 248 332</b>
Immobilisations corporelles	287 088	303 271
	<b>1 989 633</b>	<b>2 551 603</b>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	470 876	845 011
	<b>470 876</b>	<b>845 011</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions	52 660 078	52 660 078
Surplus d'apport	380,201	375 151
Déficit	(51 521 522)	(51 328 637)
	<b>1 518 757</b>	<b>1 706 592</b>
	<b>1 989 633</b>	<b>2 551 603</b>
<b>DÉFICIT CONSOLIDÉ NON VÉRIFIÉ</b>		
Pour les trois mois terminés les 31 octobre	2007	2007
	\$	\$
Solde au début de la période	(51 328 637)	(43 918 975)
Ajustement transitoire à la suite de l'adoption des normes sur les instruments financiers, net d'impôts (note 2)	( 4 711)	
Déficit ajusté	(51 333 348)	(43 918 975)
Perte nette de la période	( 188 174)	(7 409 662)
Solde à la fin de la période	(51 521 522)	(51 328 637)

**RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTATS ÉTENDU**  
SANS VÉRIFICATION

Pour les trois mois terminés le 31 octobre	2007	2006
	\$	\$
<b>Revenus</b>	<b>554 587</b>	428 068
<b>(Charges) produits:</b>		
Frais de recherche et de développement	-	(384 252)
Frais de vente, frais généraux et administratifs et coût des produits vendus	<b>(636 730)</b>	(812 178)
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>(16 182)</b>	(33 511)
Amortissement des actifs incorporels identifiables	-	( 809)
Autres intérêts et frais bancaires	<b>(2 011)</b>	(8 659)
Perte de change	<b>(101 987)</b>	(2 631)
Revenus de placement	<b>14 149</b>	39 445
	<b>( 742 761)</b>	(1 202 595)
<b>Perte nette de la période</b>	<b>(188,174)</b>	(774,527)
<b>Perte nette par action</b>		
De base et diluée	<b>(0.01)</b>	(0,03)

*Voir les notes afférentes*

## FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS SANS VÉRIFICATION

Pour les trois mois terminés le 31 octobre	2007	2006
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux Activités d'exploitation</b>		
Perte nette	(188 174)	(774 529)
Éléments hors trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 182	42 284
Amortissement d'actifs incorporels identifiables	-	71 308
Coût de rémunération à base d'actions	5 050	12 000
Augmentation des intérêts sur le solde des paiements	-	4 550
	<b>(166 942)</b>	<b>(644 387)</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution des comptes débiteurs	107 476	141 786
Diminution (augmentation) des stocks	8 004	18 805
Diminution des frais payés d'avance	23 354	42 711
Diminution des comptes créditeurs et charges à payer	(378 845)	(11 735)
	<b>(240 011)</b>	<b>191 567</b>
	<b>(406 953)</b>	<b>(452 820)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Achats de titres négociables		(1 822 051)
Produit de la cession de titres négociables	1 099 673	2 411 638
Nouvelles immobilisations corporelles	-	( 653)
Augmentation des autres éléments d'actif (note 6)	-	(250 000)
	<b>1 099 673</b>	<b>338 934</b>
<b>Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>692 720</b>	<b>(113 886)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>348 752</b>	<b>816 452</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>1 041 472</b>	<b>702 566</b>

## 1. Information financière intermédiaire

Les présents états financiers intermédiaires consolidés ne répondent pas à tous les égards aux normes de publication d'états financiers annuels selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, les états financiers intermédiaires doivent se lire conjointement avec les états financiers annuels consolidés des exercices terminés les 31 juillet 2007 et 2006 qui, eux, répondent aux normes de publication. Les présents états financiers intermédiaires consolidés ont été préparés selon les mêmes conventions comptables que celles détaillées à la note 2 des états financiers consolidés des exercices terminés les 31 juillet 2007 et 2006.

Les états financiers intermédiaires consolidés au 31 octobre 2007 et pour les trois mois terminés le 31 octobre 2007, sont non vérifiés et n'ont pas fait l'objet d'un examen de la part des vérificateurs de la Société. Les résultats d'exploitation pour ces périodes ne sont pas nécessairement garants des tendances auxquelles il faut s'attendre en ce qui concerne les résultats d'exploitation pour tout l'exercice.

## 2. Modifications comptables

Le 1<sup>er</sup> août 2007, la Société a adopté la section 1506 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA »), Modifications comptables. Ce chapitre établit les critères de changement des méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs.

### Instruments financiers

Le 1<sup>er</sup> août 2007, la Société a adopté le chapitre 1530, Résultat étendu, le chapitre 3855, Instruments financier – comptabilisation et évaluation du Manuel de l'ICCA. Ces normes fournissent des recommandations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non-financiers. La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture; l'adoption du chapitre 3865, Couvertures, n'a eu aucune incidence sur la Société.

L'adoption par la Société de ces nouvelles normes sur les instruments financiers a entraîné des modifications dans la comptabilisation des instruments financiers ainsi que la comptabilisation de certains ajustements transitoires qui ont été enregistrés au bénéfices non répartis d'ouverture ou au cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture, tel que décrit ci-dessous. Les états financiers consolidés intermédiaires comparatifs n'ont pas été redressés autrement que pour l'écart de conversion de devises étrangères, maintenant présenté au cumul des autres éléments du résultat étendu. Les principales modifications dans la comptabilisation des instruments financiers résultant de l'adoption de ces normes de comptabilité sont décrites ci-dessous :

#### (a) Résultat étendu

Selon le chapitre 1530 de l'ICCA, le résultat étendu est défini comme la variation dans les capitaux propres, découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapports avec les propriétaires et est composé du bénéfice net (perte) de la Société et des autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu font référence aux produits, aux dépenses, aux gains et aux pertes comptabilisés aux résultats étendu, mais exclus du bénéfice net (perte) et incluent les gain et pertes à la conversion des devises étrangères sur l'investissement net dans des établissements autonomes. Les composantes du résultat étendu sont divulguées aux états consolidés intermédiaires du résultat étendu.

### **(b) Actifs et passifs financiers**

Conformément aux nouvelles normes, les actifs et passifs financiers sont d'abord comptabilisés à la juste valeur et sont classés sous l'une de ces cinq catégories : actifs ou passifs détenus à des fins de transactions, placement détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Ils sont subséquemment comptabilisés selon leur classification tel que décrit ci-après. Sauf en des circonstances bien précises, le classement n'est pas modifié après la comptabilisation initiale.

#### **Actif ou passifs détenus à des fins de transaction**

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée au bénéfice net (perte) dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

#### **Placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et autres passifs financiers**

Les instruments financiers classés comme prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif. Le revenu ou la dépense d'intérêt est inclus au bénéfice net (perte) sur la durée de vie prévue de l'instrument.

#### **Disponible à la vente**

Les instruments financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux autres éléments du résultat étendu dans la période pendant laquelle ces variations surviennent. Les titres de placement classés comme disponibles à la vente et qui n'ont pas de valeur marchande disponible facilement sont enregistrés au coût. Les titres disponibles à la juste valeur au bénéfice (perte) lorsqu'il est nécessaire de refléter une dépréciation durable. Lors de la comptabilisation, tous les gains ou pertes cumulés sont alors comptabilisés au bénéfice net (perte).

Conséquemment à l'adoption de ces nouvelles normes, la Société a classé sa trésorerie et équivalents de trésorerie, ses placements à court terme, sa dette bancaire, ses emprunts bancaires à court terme et ses instruments dérivés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction. Les débiteurs sont classés comme prêts et créances. Les créditeurs et frais courus, les dépôts de clients, la dette à long terme, incluant les intérêts à payer et les autres passifs à long terme sont classés comme autres éléments de passifs qui sont évalués, dans chaque cas au coût après amortissement.

### **(C) Dérivés incorporés**

Tous les instruments dérivés sont enregistrés aux bilans consolidés à la juste valeur à chaque date de bilan. Les dérivés peuvent être incorporés à d'autres instruments financiers (instruments hôtes). Avant l'adoption des nouvelles normes, de tels dérivés incorporés n'étaient pas comptabilisés séparément de l'instrument hôte. Selon les nouvelles normes, les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts, lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, que les termes du dérivé incorporé sont les mêmes que ceux d'un dérivé autonome, et que le contrat combiné n'est pas un actif ou un passif détenu à des fins de transaction ou désigné à la juste valeur. Ces dérivés

incorporés sont évalués à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation survient. La Société a choisi le 1<sup>er</sup> août 2002 comme date transitoire pour les dérivés incorporés, soit la date la plus tardive qui pouvait être choisie, selon la norme comptable.

La Société a conclu certains contrats de vente d'éléments dans une devise autre que le dollar canadien, la devise fonctionnelle de la Société. Un dérivé en devise incorporé n'est pas comptabilisé séparément s'il n'est pas soumis à un effet de levier, s'il ne comporte pas d'option et s'il prévoit des paiements libellés dans l'une ou l'autre des devises suivantes :

- i) La devise dans laquelle l'une des parties principales au contrat évalue les éléments présentés dans ses états financiers.
- ii) La devise dans laquelle le prix du bien ou du service lié qui est acquis, livré ou fourni est habituellement libellé dans les transactions commerciales effectuées dans le monde.
- iii) La devise est couramment utilisée dans l'environnement économique ou intervient la transaction.

Les ajustements viennent des dérivés en devises incorporé. La juste valeur des instruments financiers est déterminée en utilisant des modèles d'évaluation reconnus utilisant des facteurs de marché observables.

Au cours de la période de trois mois se terminant le 31 octobre 2007, l'impact cumulatif de l'adoption du chapitre 3855 sur les Instruments Financiers a eu pour effet d'augmenter de 4 711 \$ le déficit d'ouverture et ainsi que le solde d'ouverture des créiteurs.

Également au cours de cette même période, l'adoption de ce nouveau chapitre a pour effet d'augmenter la perte sur taux de change de 38 837 \$. La juste valeur des dérivés reliés aux produits est enregistrée dans le chiffre d'affaires du trimestre, l'impact fut de 1 668 \$ et la différence de 37 169 \$ à affecté les créiteurs.

## **CONVENTIONS COMPTABLES PUBLIÉES MAIS PAS ENCORE EN VIGUEUR**

En décembre 2006, l'ICCA a publié les deux chapitre suivants du Manuel de l'ICCA : le chapitre 3862, Instruments Financiers – Informations à fournir et le chapitre 3863, Instruments financiers – Présentation. Ces normes présentent des exigences de divulgation et de présentation qui vont permettre aux utilisateurs d'états financiers d'évaluer et de mieux comprendre l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière, à la performance et aux flux de trésorerie de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ses risques.

### **Informations à fournir concernant le capital**

En décembre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535 du Manuel, Information à fournir concernant le capital exigeant à la fois des informations qualitatives et quantitatives qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et procédures de gestion du capital de l'entité.

### **Stocks**

En janvier 2007, l'ICCA a publié le chapitre 3031 du Manuel, Stocks, qui prescrit le traitement comptable des stocks. Le chapitre 3031 fournit des directives sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, ainsi que sur les méthodes de détermination du coût aux stocks.

Ces normes doivent être adoptées par la Société pour l'exercice financier ouvert à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008. Bien que la Société en soit à évaluer l'impact de ces nouvelles recommandations sur ses états financiers, elle ne prévoit pas que les recommandations aient un impact significatif sur sa position financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie.

### 3. Titres négociables

(a) Les titres négociables comprennent ce qui suit :

	<b>Au 31 octobre 2007</b>	<b>Au 31 juillet 2007</b>
	\$	\$
Titres de créance - au coût (qui se rapprochait de la valeur marchande) (Note 2b)	617 291	1 099 673
	<u>617 291</u>	<u>1 099 673</u>

(b) Le taux d'intérêt nominal de ces titres de créance était de 4.49% (2007 4.18% et 6,05%). Les rendements annualisés se situaient entre 4.3% et 4.49%.

### 4. Capital-actions et surplus d'apport

(a) Au 31 octobre 2007, le capital-actions autorisé de la société s'établit comme suit:

En nombre illimité

Actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, pouvant être émises en série. La première série comprend 150 000 actions convertibles en actions ordinaires à raison de 188,68 actions ordinaires avec droit de vote pour chaque action privilégiée

Actions privilégiées de deuxième rang, rachetables, convertibles, à dividende cumulatif, pouvant être émises en série

Actions privilégiées de troisième rang, pouvant être émises en série

Actions ordinaires

(b) Émises

	<b>Valeur comptable</b>	
	<b>Au 31 octobre 2007</b>	<b>Au 31 juillet 2007</b>
	\$	\$
24 703 244 actions ordinaires (24 703 244 en 2007)	52 660 078	52 660 078

(c) Options d'achat d'actions

En date du 1<sup>er</sup> août 2004, la Société a adopté la méthode de la juste valeur pour comptabiliser ses options d'achat d'actions.

La juste valeur des options est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black Scholes d'évaluation du prix des options, selon les hypothèses de données moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	4,16 %
Taux de rendement prévu des actions	0,00 %
Durée de vie prévue des options	5 ans
Volatilité prévue	130,00 %

Au cours des trois mois terminés le 31 octobre 2007, aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée.

À la suite de l'amortissement de la rémunération à base d'actions, les frais généraux et frais d'administration pour les trois mois terminés le 31 octobre 2007 ont augmenté de 5 050 \$ et le surplus d'apport a augmenté du même montant.

- Aux termes du régime d'options d'achat d'actions actuel d'IBEX, des actions ordinaires peuvent être émises aux employés à temps plein de la société, aux administrateurs et aux consultants. Les modalités des octrois sont fonction de la valeur marchande et des exigences réglementaires et elles sont aussi à la discrétion du conseil d'administration. Le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission en vertu de ce régime est de 2 000 000. La durée ainsi que les conditions d'acquisition des droits sont établies à la date de l'octroi. La durée maximale permise en vertu du régime est de 10 ans.

(d) Le tableau suivant résume le régime d'options d'achat d'actions d'IBEX :

	<b>31 octobre 2007</b>		<b>31 juillet 2007</b>	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début - le 31 juillet	1 586 668	0,36	1 826 668	0,69
Options octroyées	-	-	310 000	0,23
Options échues	-	-	-	-
Options annulées	(37 500)	0,43	(550 000)	1,36
Solde à la fin	1 549 168	0,36	1 586 668	0,36

Les options d'achat d'actions d'IBEX en circulation au 31 octobre 2007 sont résumées dans le tableau ci-après :

en circulation	Options levables			Options	
	Nombre en circulation	Moyenne pondérée de la durée résiduelle (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix de levée					
	\$		\$		\$
0,18-0,24	855 000	8,45	0,22	764 000	0,22
0,33-0,45	194 500	6,05	0,39	194 500	0,39
0,50-0,70	491 334	4,63	0,56	491 334	0,56
2,55-2,70	8 334	0,65	2,55	8 334	2,55
	1 549 168	6,90	0,36	1 549 168	0,37

- (f) En 2001, IBEX Pharmaceutiques Inc. (« IBEX Pharma ») a établi des régimes d'options d'achat d'actions pour les cadres et les employés en vertu desquels des actions ordinaires peuvent être émises aux employés à plein temps, aux administrateurs et aux consultants. Les conditions d'octroi dépendent de la juste valeur marchande, des exigences réglementaires et sont à la discrétion du conseil d'administration. La juste valeur marchande, à moins d'indication contraire du conseil d'administration, est établie selon un calcul qui utilise le prix de fermeture des actions ordinaires d'IBEX le jour précédant l'octroi. Le prix de levée de l'option est fixé par le conseil d'administration et ne peut être inférieur à la juste valeur marchande. Les détenteurs d'options en vertu des régimes d'IBEX Pharma sont également des détenteurs d'options en vertu du régime d'IBEX (voir la note 4(d)). Si un détenteur d'options en vertu du régime d'options d'IBEX lève ses options, des options d'une valeur égale détenues en vertu du régime d'IBEX Pharma seront annulées et vice versa. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du régime d'IBEX Pharma est de 5 274 134. La durée ainsi que les conditions d'acquisition des droits sont établies à la date de l'octroi. La durée maximale permise en vertu du régime est de 10 ans.

(g) Les régimes d'options d'achat d'actions d'IBEX Pharma sont résumés dans le tableau ci-après :

	30 avril 2007		31 juillet 2007	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début - le 31 juillet	4 577 699	0,13	5 270 120	0,24
Options octroyées	-	-	894 384	0,08
Options échues	-	-	-	-
Options annulées	(108 191)	-	(1 586 805)	0,47
Solde à la fin	5 183 567	0,24	4 577 699	0,13

Les options d'achat d'actions d'IBEX Pharma en circulation au 31 octobre 2007 sont résumées dans le tableau ci-après:

en circulation	Options levables			Options	
	Nombre en circulation	Moyenne pondérée de la durée résiduelle (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix de levée					
	\$		\$		\$
0,06-0,08	2 466 764	8,45	0,08	2 204 216	0,08
0,11-0,16	561 152	6,06	0,13	561 152	0,13
0,17-0,24	1 417 548	4,63	0,20	1 417 547	0,20
0,88-0,94	24 044	0,65	0,88	24 044	0,88
	4 469 508	6,90	0,13	4 206 959	0,13

## 5. Perte par action

La perte par action est calculée selon le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, soit 24 703 244 (23 070 058 en 2007). Les options en circulation pouvant actuellement être levées (voir la note 4(e)) ont été exclues du calcul de la perte diluée par action en raison de leur effet anti-dilution.